



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 12 janvier 2026.

Étaient présents : **Marie-Ève Godbout, mairesse**

Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1

Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2

Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3

Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

Était aussi présente : Danny Lavoie, trésorière et greffière adjointe

Était absent : Yves Roy, directeur général et greffier

01. OUVERTURE

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie-Ève Godbout, la séance est ouverte à 19 h 32.

02. ORDRE DU JOUR

RÉS.01.01.26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Marie-Ève Godbout, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par **IAN BRUNEAU** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

08.10 Solde payable de 36 074. \$ à l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée sur la contribution municipale au déficit d'exploitation 2025.

08.11 Autorisation de signature – Convention d'aide financière entre le ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et la Ville de Cap-Chat – Projet de réfection du mur de soutènement de la rue Nicolas – Aide financière allouée de 608 454. \$.

08.12 Acceptation d'une offre de service – Pesca Environnement – Obtention des autorisations pour la réfection de la digue sur la rivière Cap-Chat – Échanges et réponses aux demandes des ministères provincial et fédéral (MELCC et MPO).

08.13 Service d'obstétrique en Haute-Gaspésie – Ruptures récurrentes du Service d'obstétrique à l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts – Appel au Premier ministre et à la Ministre de la Santé, responsable des services sociaux, responsable des aînés et des proches aidants.

ADOPTÉE

RÉS.02.01.26

03. PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (3) DU 15 DÉCEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Les membres du Conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, des séances extraordinaires (3) du 15 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels quels.

ADOPTÉE

04. MOT DU MAIRE

La mairesse, madame Marie-Ève Godbout, fait part aux citoyens des activités tenues au cours du mois de décembre, à savoir :

- Bye Bye 2025 – Passage à Radio-Canada de la vidéo du groupe de la Ville de Cap-Chat;
- Lettre transmise à l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée (achat local);
- Sortie du calendrier des loisirs et reprises des activités;
- Frigo communautaire – Bonne participation et belle réussite.

05. SUIVI DES CONSEILLERS

Trois (3) conseillers prennent la parole et font part des développements de leurs dossiers.

06. ÉCHANGES

Aucune personne ne prend la parole.

07. TRÉSORERIE

RÉS. 03.01.26

07.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que le Conseil APPROUVE :

- Les comptes payés au 31 décembre 2025, chèques #36666 à #36686 inclus, les déboursés #528 à #567 inclus, pour un montant de 221 099.02 \$;
- Les comptes à payer au 31 décembre 2025, chèques #36687 à #36763 inclus, pour un montant de 194 938.53 \$;
- Total des comptes au 31 décembre 2025 : 416 037.55 \$.

ADOPTÉE

RÉS.04.01.26

07.2 APPROBATION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

Il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et résolu à l'unanimité que le Conseil APPROUVE les écritures au journal général comportant les numéros #243 à #266, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

08. ADMINISTRATION

08.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ÉLECTORALES – SCRUTIN DU 02 NOVEMBRE 2025

Conformément à la loi, madame Danny Lavoie, présidente d'élection, a préalablement déposé, à chacun des membres du Conseil municipal, le « Rapport des dépenses électorales » du scrutin tenu le 02 novembre 2025.

RÉS.05.01.26

08.2 RENOUVELLEMENT 2026 DES ASSURANCES AUTOMOBILES ET RESPONSABILITÉ AUPRÈS DE BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. (BFL CANADA) – FACTURE NO. 923606, DATÉE DU 16 DÉCEMBRE 2025, AU MONTANT DE 32 357.66 \$ INCLUANT LES HONORAIRES DE COURTAGE ET TAXE – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **IAN BRUNEAU** et unanimement résolu :

- De **RENOUVELER** auprès de BFL CANADA, du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026, l'assurance automobile de la Ville, et du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2027, l'assurance responsabilité de la Ville;
- **D'AUTORISER** le paiement à BFL CANADA de la facture numéro 923606, datée du 16 décembre 2025, au montant de 32 357.66 \$, incluant les honoraires de courtage (2 084. \$) et la taxe de 9% (2 499.66 \$);
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.01.26

08.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – PRIME D'ASSURANCE BIENS & BÂTIMENTS DU 31 DÉCEMBRE 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2026 – ASSUREUR BENEVA INC., AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES – 44 579. \$ + TAXE DE 9 % - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement à BENEVA Inc., Agence en assurance de dommages, de la facture datée du 16 décembre 2025, au montant de 44 579. \$ + taxe de 9%, représentant la prime pour la couverture d'assurance biens & bâtiments, pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.01.26

08.4 AUTORISATION DE TRANSMETTRE UN PLAIDOYER DE CULPABILITÉ – CNESST c. VILLE DE CAP-CHAT (DOSSIER 130-63-000066-251)

ATTENDU QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST) a intenté une poursuite pénale contre la Ville de Cap-Chat en vertu de l'article 236 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

ATTENDU QUE ladite poursuite est inscrite sous le numéro de dossier 130-63-000066-251 devant la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, district de Gaspé à Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QUE toute décision engageant la responsabilité de la Ville, incluant la transmission d'un plaidoyer de culpabilité dans un dossier pénal, doit être dûment autorisée par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun, dans les circonstances, d'autoriser un représentant de la Ville à transmettre un tel plaidoyer;

ATTENDU QUE des discussions ont eu court entre la procureure de la poursuivante, Me Sarah-Ève Sénéchal, et le directeur général-greffier de la Ville, monsieur Yves Roy, concluant que moyennant un plaidoyer de culpabilité de la part de la Ville, la poursuivante renonçait aux frais de poursuite de cinq cent dix-neuf dollars (519. \$);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** monsieur Yves Roy, directeur général-greffier, à transmettre au poursuivant, la CNESST, un plaidoyer de culpabilité au nom de la Ville de Cap-Chat, relativement au dossier pénal numéro 130-63-000066-251;
- **D'AUTORISER** monsieur Yves Roy à signer tout document requis, à déposer le plaidoyer auprès du tribunal compétent, et à poser tout acte nécessaire à la représentation de la Ville dans ce dossier;
- **D'AUTORISER** le paiement de l'amende imposée, des frais judiciaires et de tout montant connexe qui découlera du jugement;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.08.01.26

08.5 DEMANDE DE SOUTIEN ET DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – PROJET DE RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES – VILLE DE CAP-CHAT

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat souhaite bâtir un milieu de vie plus sain, plus vert et plus dynamique en encourageant des modes de déplacement bénéfiques pour la santé, l'environnement et la qualité de vie de sa population ;

ATTENDU QUE la matérialisation physique de bandes cyclables contribue à une **sécurité accrue** en réduisant les risques d'accidents impliquant les usagers vulnérables ;

ATTENDU QUE l'aménagement d'infrastructures cyclables sécurisées favorise l'**augmentation de la pratique du vélo**, tant pour les déplacements utilitaires que récréatifs;

ATTENDU QU'une meilleure intégration de la circulation cycliste permet une **amélioration de la qualité de vie**, en réduisant les nuisances routières, en apaisant la circulation et en contribuant à la santé publique;

ATTENDU QUE le projet aura un **impact environnemental positif** en favorisant des modes de transport non polluants et en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la mise en place d'infrastructures cyclables modernes et durables participe à la **valorisation de l'image du territoire**, renforce son attractivité et démontre l'engagement de la Ville en matière de sécurité et de mobilité active;

ATTENDU QUE le resserrement de la voie de circulation associé à l'aménagement d'une piste cyclable contribuera au **ralentissement de la circulation automobile**, une mesure réclamée par les citoyens depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une piste cyclable permettra de mettre fin au **stationnement illégal** sur l'emprise routière et aux **dépassements illégaux par la droite**, des comportements dangereux pour l'ensemble des usagers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ADRESSE une demande officielle au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)** afin d'obtenir :

1. **Le financement de la signalisation**, incluant les balises, les panneaux et les marquages au sol, conformément aux normes en vigueur ;
2. **La mise en place de la signalisation adéquate sur le tronçon visé**, incluant le marquage au sol et l'installation de panneaux, idéalement réalisée à l'été 2026 ;
3. **Une coordination avec les services de voirie municipale**, afin d'assurer la conformité de l'implantation et sa pérennité pour les années subséquentes ;
4. **Une communication minimale auprès des usagers de la route**, visant à informer la population des travaux et à faciliter l'adoption des nouveaux aménagements ;
5. **Un suivi et une maintenance des infrastructures**, incluant l'entretien des marquages au sol et le remplacement des balises endommagées, au besoin.

ADOPTÉE

RÉS.09.01.26

08.6 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE, L'ADMINISTRATION PORTUAIRE CAP-CHAT/LES MÉCHINS INC. (L'ADMINISTRATION PORTUAIRE) ET LE CLUB DE PÊCHE ET PLAISANCE DE CAP-CHAT (LE CLUB DE PÊCHE) CONCERNANT LA SITUATION DE LA BÂTISSE SISE SUR LE LOT 6 128 782

ATTENDU QUE l'Administration portuaire en vertu d'une entente entre elle et le ministère de Pêches et Océans Canada assume la gestion des installations portuaires sise sur le lot 6 128 782;

ATTENDU QUE le Club de pêche, en vertu d'une entente avec l'Administration portuaire, occupe certains espaces sur le lot 6 128 782;

ATTENDU QUE la Ville possède une bâtisse qui, en vertu d'une entente tacite entre elle, le Club de pêche et plaisance de Cap-Chat et l'Administration portuaire Cap-Chat/Les Méchins Inc. est sise sur le lot 6 128 782, propriété du ministère de Pêches et Océans Canada;

ATTENDU QUE ladite bâtisse est utilisée avec l'assentiment de la Ville pour les besoins des membres du Club de pêche;

ATTENDU QUE dans le but de clarifier la situation existante, les parties ont convenu d'une entente concernant la situation de la bâtisse sise sur le lot 6 128 782 et son utilisation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont eu l'opportunité de consulter l'entente intervenue entre les parties et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE ladite entente est annexée à la présente résolution pour valoir comme ici au long récité et en faire partie intégrante;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** la signature, par le directeur général-greffier, monsieur Yves Roy, de l'entente intervenue entre la Ville, l'Administration portuaire Cap-Chat/Les Méchins Inc. et le Club de pêche et plaisance de Cap-Chat concernant la situation de la bâisse sise sur le lot 6 128 782.

ADOPTÉE

RÉS.10.01.26

08.7 APPROBATION DU BUDGET 2026 DE L'OFFICE D'HABITATION FLEUVE ET VALLÉE EN REGARD DES ENSEMBLES IMMOBILIERS NUMÉROS 1160, 1238, 1690, 2022 ET 2818 TOUS ÉTANT SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

VU le rapport d'approbation du Budget 2026 de l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée (OH Fleuve et Vallée), daté du 02 décembre 2025, et particulièrement en ce qui concerne l'administration des ensembles immobiliers situés sur le territoire de la Ville de Cap-Chat tels qu'ils apparaissent dans le tableau suivant :

Nos. Ensembles immobiliers	Secteurs	Contributions SHQ	Contributions municipales
1160	Écoliers-Lacroix	52 871. \$	5 875. \$
1238	Écoliers-Gagné	34 514. \$	3 835. \$
1690	Bellevue-Sapinière	281 114. \$	31 235. \$
2022	Villa du Bonheur	29 017. \$	3 224. \$
2818	Le Triolet	97 597. \$	10 844. \$
Totaux :		495 113. \$	55 013. \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Budget initial 2026 de l'OH Fleuve et Vallée concernant les ensembles immobiliers situés sur le territoire de la Vile de Cap-Chat, pour un montant de 55 013. \$;
- **D'AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.11.01.26

08.8 AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS – Me MARC ST-LAURENT NOTAIRE INC. – ACHAT DU LOT 6 693 611 ET VENTE DU LOT 6 693 613

Il est proposé par **IAN BRUNEAU** et résolu à l'unanimité d'**AUTORISER** le paiement à Me Marc St-Laurent Notaire Inc, des factures dressées le 22 décembre 2025, dont :

- **Honoraires professionnels et déboursés attribuables à l'achat du lot 6 693 611, soient :**

Honoraires professionnels 700. \$ + déboursés non taxables 162. \$ + déboursés taxables 3.50 \$ + TPS 35.18 \$ + TVQ 70.17 \$, le tout totalisant la somme de 970.85 \$;

- Honoraires professionnels et déboursés attribuables à la vente du lot 6 693 613, soient :

Honoraires professionnels 700. \$ + déboursés non taxables 162. \$ + TPS 35.18 \$ + TVQ 70.17 \$, le tout totalisant la somme de 967.35 \$;

- Honoraires professionnels attribuables à l'obtention d'un consentement à subdivision cadastrale des lots 6 128 630 et 6 128 903 pour en faire les lots 6 693 610 à 6 693 613 et mainlevée, soient :

Honoraires professionnels 800. \$ + déboursés non taxables 344. \$ + TPS 40. \$ + TVQ 79.80 \$, totalisant la somme de 1 263.80 \$.

- D'AFFECTER la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.12.01.26

08.9 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA PRÉPARATION ET AU DÉPÔT D'UN PROJET SOUMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT À « FONDS ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES CANADA » - VOLET « FONDS POUR DOMMAGES À L'ENVIRONNEMENT – AUTOMNE 2025-2026 »

ATTENDU QUE la Société de gestion de la rivière Cap-Chat a requis les services de la firme d'ingénierie Aqui Ingénium de Matane en vue de la préparation d'un dossier devant être déposé à *Fonds Environnement et Changements climatiques Canada – Fonds pour dommages à l'environnement 2025-2026*;

ATTENDU QUE la demande de financement est requise afin de restaurer, améliorer et mettre en valeur les berges de l'embouchure de la rivière Cap-Chat, notamment les ouvrages de stabilisation existantes fortement endommagées par différents facteurs environnementaux;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un tel projet se réalise;

VU la demande de contribution financière adressée aux membres du Conseil municipal, le 07 janvier 2026, par monsieur Antoine Tasset, directeur général de la Société de gestion de la rivière Cap-Chat, pour supporter les coûts de réalisation des travaux préliminaires au dépôt de la demande d'aide financière à « *Environnement et Changements climatiques Canada – Fonds pour dommages à l'environnement 2025-2026* »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu :

-D'OCTROYER à la Société de gestion de la rivière Cap-Chat, un montant de deux mille dollars (2 000. \$), à titre de contribution à la préparation et au dépôt auprès de « *Environnement et Changements climatiques Canada – Fonds pour dommages à l'environnement 2025-2026* » - projet de « *Restauration et mise en valeur des berges de l'embouchure de la rivière Cap-Chat* ».

ADOPTÉE

RÉS.13.01.26

08.10 SOLDE PAYABLE DE 36 074. \$ À L'OFFICE D'HABITATION FLEUVE ET VALLÉE SUR LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU DÉFICIT D'EXPLOITATION 2025

ATTENDU QUE pour l'année 2025, la contribution de la Ville de Cap-Chat au déficit d'exploitation des ensembles immobiliers situés sur son territoire s'élevait à 97 593. \$;

ATTENDU QUE la Ville a déjà payé à l'Office d'habitation Fleuve et Vallée la somme de 61 519. \$, laissant un solde impayé de 36 074. \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- De **PAYER** à l'Office d'Habitation Fleuve et Vallée, le solde de la contribution municipale au déficit d'exploitation pour l'année 2025, soit 36 074. \$;

- **D'AFFECTER** la dépense au budget régulier de 2025.

ADOPTÉE

RÉS.14.01.26

08.11 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) ET LA VILLE DE CAP-CHAT – PROJET DE RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE NICOLAS – AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE DE 608 454. \$

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a déposé auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, via le PAVL, Volet Soutien, une demande d'aide financière en vue de reconstruire le mur de soutènement de la rue Nicolas;

ATTENDU QUE par lettre adressée à madame la mairesse, le 22 décembre 2025, le ministre des Transports et de la Mobilité durable, monsieur Jonathan Julien, confirmait l'acceptation du projet (Dossier : DEC49478) et l'octroi à la municipalité d'une aide financière maximale de 608 454. \$ pour sa réalisation;

ATTENDU QU'une Convention d'aide financière doit intervenir entre le MTMD et la municipalité;

VU les termes de la Convention d'aide financière soumise par le MTMD dont le Conseil a pris connaissance et avec lesquels il se déclare satisfait;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **IAN BRUNEAU** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** madame Marie-Ève Godbout et monsieur Yves Roy, respectivement mairesse et directeur général-greffier, à signer la « Convention d'aide financière » découlant de l'octroi par le ministre des Transports et de la Mobilité durable, monsieur Jonathan Julien, d'une aide financière maximale de 608 454. \$ pour la réfection du mur de soutènement de la rue Nicolas (Dossier : DEC49478).

ADOPTÉE

08.12 ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE – PESCA ENVIRONNEMENT – OBTENTION DES AUTORISATIONS POUR LA RÉFECTION DE LA DIGUE SUR LA RIVIÈRE CAP-CHAT – ÉCHANGES ET RÉPONSES AUX DEMANDES DES MINISTÈRES PROVINCIAL ET FÉDÉRAL (MELCC ET MPO)

Ce point est reporté.

RÉS.15.01.26

08.13 SERVICE D'OBSTÉRIQUE EN HAUTE-GASPÉSIE – RUPTURES RÉCURRENTES DU SERVICE D'OBSTÉRIQUE À L'HÔPITAL DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – APPEL AU PREMIER MINISTRE ET À LA MINISTRE DE LA SANTÉ, RESPONSABLE DES SERVICES SOCIAUX, RESPONSABLE DES AÎNÉS ET DES PROCHES AIDANTS

CONSIDÉRANT QUE les services en obstétrique ont été interrompus à quatorze reprises en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le service en obstétrique repose actuellement sur une seule infirmière et de la main-d'œuvre indépendante;

CONSIDÉRANT les vives inquiétudes que doivent vivre les femmes enceintes du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT les conditions climatiques en hiver et les longues distances à franchir (plus d'une heure de route);

CONSIDÉRANT l'obstétrique comme un élément important d'occupation du territoire et d'attraction des jeunes familles sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et résolu à l'unanimité :

- De **DEMANDER** au gouvernement du Québec, tout particulièrement, à la ministre de la Santé, ministre responsable des Services sociaux, ministre responsable des aînés et proches aidants, Sonia Bélanger, et au Premier ministre, François Legault, des engagements fermes et des solutions pour contrer les ruptures des services d'obstétrique en Haute-Gaspésie;
- **D'ACHEMINER** une copie de la présente résolution au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre de la Santé, madame Sonia Bélanger, au député de Gaspé, monsieur Stéphane Ste-Croix, et au député des Îles-de-la-Madeleine et responsable des dossiers santé au Parti québécois, monsieur Joël Arsenault.

ADOPTÉE

09. URBANISME

RÉS.16.01.26

09.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM), SERVICE D'URBANISME – HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE la municipalité a requis les services du Service d'urbanisme de la FQM afin de l'accompagner dans le dossier de développement du lot 6 248 848 (construction de logements abordables);

VU la facture adressée à la municipalité par la FQM, le 30 novembre 2025, portant le numéro 16014, au montant de 327.60 \$ + taxes, pour services professionnels rendus :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement à la FQM de la facture numéro 16014, datée du 30 novembre 2025, au montant de 327.60 \$ + taxes;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier de 2025**.

ADOPTÉE

RÉS.17.01.26

09.2 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 312-2022 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la Ville de Cap-Chat établit que les sept membres de ce comité sont nommés par résolution du Conseil et que leur mandat est d'une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE par résolution numéro 14.12.25 du Conseil municipal, adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, six (6) membres ont été mandatés à siéger au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un poste de membre est à pourvoir afin de compléter ledit comité;

CONSIDÉRANT QUE par lettre adressée au Conseil, le 10 décembre 2025, monsieur Julien Dubé, résident de Cap-Chat, a manifesté son intérêt à joindre le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et unanimement résolu :

- De **NOMMER**, monsieur **Julien Dubé**, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Cap-Chat, pour la période s'échelonnant de janvier 2026 à novembre 2027.

ADOPTÉE

10. RÈGLEMENTS

RÉS.18.01.26

10.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 322-2023 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

Je, **JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège numéro 5, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 322-2023 concernant la Sécurité incendie.

ADOPTÉE

RÉS.19.01.26 **10.2** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 346-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 322-2023 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT** portant le numéro **346-2026** modifiant le Règlement n° 322-2023 concernant la Sécurité incendie soit et est adopté.

ADOPTÉE

11. **TRAVAUX PUBLICS**

RÉS.20.01.26 **11.1** **RATIFICATION DE LA PROPOSITION DE SERVICES 2026 SOUMISE À LA VILLE DE CAP-CHAT PAR LE LABORATOIRE H²LAB POUR L'ANALYSE DES ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE ET LES AUTRES SERVICES**

VU la proposition de services 2026 transmise à la Ville par le laboratoire H²LAB pour l'analyse des échantillons d'eau potable et autres services, signée par le directeur général-greffier de la Ville, le 19 décembre 2025, après approbation des membres du Conseil réunis en caucus le 18 décembre 2025;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **IAN BRUNEAU** et résolu à l'unanimité :

- De **RATIFIER** la proposition de services 2026 du laboratoire H²LAB pour l'analyse des échantillons d'eau potable et autres services, signée par le directeur général-greffier de la Ville, le 19 décembre 2025.

ADOPTÉE

RÉS.21.01.26 **11.2** **AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTREPRISE WOLSELEY CANADA INC. – FACTURE N° 4242123, DATÉE DU 08 DÉCEMBRE 2025, AU MONTANT DE 9 327.40\$ + TAXES, POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à Wolseley Canada Inc., de la facture numéro 4242123, datée du 08 décembre 2025, au montant de 9 327.40 \$ + taxes, pour l'achat de matériel et d'équipements pour les besoins du Service des travaux publics et de la voirie;
- **D'AFFECTER** la dépense au budget régulier 2025.

ADOPTÉE

12. **LOISIRS**

Aucun dossier.

13. INCENDIE

Aucun dossier.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept personnes sont présentes dans l'assistance. Des questions sont adressées au Conseil, le maire et un conseiller y répondent.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est 20 h 11 et il est proposé par **IAN BRUNEAU** que l'assemblée soit levée.

**MARIE-ÈVE GODBOUT
MAIRESSÉ**

**DANNY LAVOIE
TRÉSORIÈRE ET GREFFIÈRE-ADJOINTE**